

“On va pouvoir protéger tous les nourrissons”

SANTÉ

Un nouveau traitement préventif contre la bronchiolite va permettre aux familles d'affronter plus sereinement l'hiver.

Chaque année, Scien-sano recense entre 7.000 et 10.000 cas d'infection par le VRS (virus respiratoire syncytial) en Belgique. Ce virus très répandu est le principal responsable de la bronchiolite. Une maladie qui peut être très agressive puisqu'elle est la deuxième cause de décès chez les bébés de moins d'un an.

“C'est une très bonne nouvelle, on va pouvoir réduire les formes graves”.

Au fil du temps, ce virus surnommé le “covid des enfants” est devenu la hantise des parents. Il faut dire qu'il exerce une forte pression sur les hôpitaux, il est en effet responsable d'une grande partie des hospitalisations pédiatriques en hiver. Selon l'agressivité du virus, la fragilité de l'enfant et l'importance de l'encombrement bronchique, une détresse respiratoire peut apparaître et donc nécessiter une hospitalisation aux soins intensifs.

Mais bonne nouvelle, dès

cet hiver, la Belgique va disposer d'un nouveau traitement préventif. Il s'agit du Beyfortus développé par Sanofi et AstraZeneca qui a déjà permis d'éviter nombre d'hospitalisations de bébés, selon plusieurs études européennes, notamment après avoir été testé massivement l'hiver dernier dans plusieurs pays dont la France et le Luxembourg.

■ **Une protection efficace contre les formes graves**

Administré à titre préventif sous forme d'anticorps et contrairement au vaccin, il agit immédiatement et protège l'enfant pendant cinq mois. Généralement, les infections connaissent un pic saisonnier, entre novembre et mars.

“Le traitement va arriver chez nous à la fin du mois de septembre. On va donc commencer l'immunisation des bébés dès le 1er octobre, ce qui représente un très grand nombre d'enfants sur un laps de temps très court, précise Sophie Blumental, pédiatre infectiologue au Chirec (Delta) et présidente du



■ Ce nouveau traitement pourrait ainsi permettre de désengorger les urgences. © JC GUILLAUME

de RSV au sein du Conseil Supérieur de la Santé (CSS). Après l'accord de remboursement reçu en juin, tous les enfants de moins de six mois et ceux qui naissent avant la saison de RSV à venir pourront donc le recevoir, il y aura une campagne menée chez les pédiatres, les hôpitaux, à l'ONE et chez les généralistes. C'est une excellente nouvelle quand on sait qu'un nourrisson sur cinq hospitalisé pour RSV peut être amené aux soins intensifs”.

Concrètement, ce médicament doit être administré avant le début de la saison du VRS (de novembre à

mars) et agit de manière préventive comme anticorps. Le remboursement est prévu pour 1 boîte de 50 mg ou 100 mg selon le poids (50 mg en dessous de 5kg et 100 mg au-delà de 5kg) avant 1 an.

Dans le cadre de ce traitement, l'injection d'anticorps monoclonaux va neutraliser le virus avant qu'il ne pénètre dans les cellules de l'enfant. L'enfant pourra dès lors être infecté, peut-être avoir quelques symptômes, mais ces derniers resteront modérés et on évitera les hospitalisations. “C'est un virus qui a un coût

élevé pour la société, poursuit la Dr Blumental. Il y a un absentéisme élevé chez les parents, un engorgement des urgences durant l'hiver avec une demande en oxygène qui peut être importante, sachant qu'il y a aussi des adultes qui vont aux soins intensifs. Avec ce virus, il y a des risques de complication dont la pneumonie bactérienne, le pneumocoque, ce n'est donc pas du tout bénigne. Si on voulait un outil de prévention majeur pour les enfants sachant que plus ils sont petits et plus ils sont à risques, c'est celui-ci qu'il nous faudrait”.

Ludovic Jimenez

